



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 03 - DECEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 3 DECEMBRE 2019

DDTM

- SPRISR/USR

PREFECTURE

- CABINET/SSI

- DPPPAT/BEAT

SOMMAIRE

DDTM

SPRISR/USR

Arrêté temporaire n° DDTM-SPRISR-USR-2019-055 portant réglementation de la circulation sur l'A61 - Travaux d'élargissement - mise à 2 x 3 voies - Communes de Lézignan-Corbières, Luc-sur-Orbieu, Ornaisons, Bizanet et Narbonne - Réalisation entre les mois de janvier 2019 et décembre 2021.....1

PREFECTURE

CABINET/SSI

Arrêté n° CAB-SSI-2019-303 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique à l'occasion de la Magie de Noël sur la commune de CARCASSONNE - Société « SSP MEDITERRANEE » à NARBONNE - du 1^{er} décembre 2019 à 18h au 10 janvier 2020 à 00 h 00.....8

DPPPAT.BEAT

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact - SARL QUADRIVIUM à AVON (77210) représentée par M. Michael AYMES, gérant.....15



PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté temporaire n° DDTM/SPRISR/USR/2019-055 portant réglementation de la circulation sur l'A61

LA PREFETE DE L'AUDE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-9 et R. 411-4-8,

VU le décret du 07 février 1992 approuvant la convention passée entre l'État et la société Autoroutes du Sud de la France en vue de la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ; et ensemble les décrets des 10 mai 1996, 18 novembre 1997, 26 décembre 1997, 29 décembre 1997, 30 décembre 2000, 30 novembre 2001, 29 juillet 2004, 15 mai 2007 et 22 mars 2010, 02 juillet 2013 et 21 août 2015 approuvant les avenants à cette convention et au cahier des charges annexé

VU le Décret N° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 5 et 6 novembre 1992,

VU la circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2016-029 en date du 10 mai 2016 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude,

VU l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2018-020 en date du 30 avril 2018 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude

VU l'arrêté préfectoral N° DPPAT-BCI-2019-129 en date du 14 octobre 2019 du Préfet de l'Aude donnant délégation de signature à M. Jean François DESBOUIS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude,

VU la décision n° 2019-112 du Directeur Départemental des territoires et de la Mer de l'Aude en date du 16 octobre 2019 donnant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude.

VU l'avis de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), Sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA) en date du :28 novembre 2019

VU l'avis du Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude en date du :28 novembre 2019

VU l'avis du Conseil départemental de l'Aude en date du 28 novembre 2019

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place des restrictions de circulation, sur l'auto-route A61, dans le cadre de travaux d'élargissement de 2 X 3 voies entre la bifurcation A61/A9 et l'échangeur N°25 de Lézignan-Corbières.

CONSIDERANT qu'il importe en conséquence de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents de la société Autoroutes du Sud de la France et de l'entreprise chargée des travaux, de réduire au minimum les entraves à la circulation du fait desdits travaux,

ARRETE

ARTICLE 1

Afin d'améliorer les conditions de circulation des usagers qui empruntent l'Autoroute A61, cette dernière fait l'objet d'une mise à 2 x 3 voies, et les Travaux sont engagés depuis le 21/01/19. Les bretelles attenantes y seront également reprises et mises au gabarit. La société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à effectuer les restrictions de circulation décrites dans l'article 3.

Cet arrêté préfectoral précise pour l'étape N°1, les dispositions initialement envisagées par les arrêtés préfectoraux :

N°DDTM/SPRISR/USR/2019-005 en date du 17 Janvier 2019

N°DDTM/SPRISR/USR/2019-020 en date du 22 Mars 2019

N°DDTM/SPRISR/USR/2019-020 en date du 11 Avril 2019

N°DDTM/SPRISR/USR/2019-044 en date du 13 Juin 2019

N°DDTM/SPRISR/USR/2019-045 en date du 30 Août 2019

qu'il abroge et remplace à compter du 05 Décembre 2019.

ARTICLE 2

Les travaux se situent sur les communes de Lézignan Corbières, Luc sur l'Orbieu, Ornaisons, Bizanet et Narbonne.

Ils sont réalisés en plusieurs phases entre les mois de Janvier 2019 et Décembre 2021.

Ils concernent :

- la section courante de l'autoroute A61 du PK 356,900 – Echangeur de Lézignan Corbières – au PK 377,100 - amorce de la Bifurcation A61/A9

- les 2 bretelles orientées à l'Est pour l'échangeur de Lézignan Corbières (sortie venant de Narbonne et entrée vers Narbonne)
- le raccordement en amont des quatre branches sur la section courante pour la bifurcation A61/A9
- le raccordement des quatre bretelles sur la section courante pour les aires de Bizanet Nord et Bizanet Sud
- le raccordement des quatre bretelles sur la section courante pour les aires de Jonquières et Pech Loubat
- la construction d'un Ecopont dans le massif de Fontfroide

Les travaux se décomposeront en 3 saisons :

- 1^{ère} saison 2019 :
 - Elargissement par l'extérieur du PK 366,600 au PK 377,100 dans le Sens Toulouse → Narbonne (Sens 1)
 - Elargissement par l'extérieur du PK 366,600 au PK 356,900 dans le Sens Narbonne → Toulouse (Sens 2)
- 2^{ème} saison 2020 :
 - Elargissement par l'extérieur du PK 356,900 au PK 366,600 dans le Sens Toulouse → Narbonne (Sens 1)
 - Elargissement par l'extérieur du PK 377,100 au PK 366,600 dans le Sens Narbonne → Toulouse (Sens 2)
- 3^{ème} saison 2021 :
 - Travaux de traitement du Terre-Plein Central (TPC) à raison de 2 plots séparés et menés en 2 phases (environ 6 mois) du PK 356,900 au PK 377,100
 - Couche de roulement BBTM en pleine largeur du PK 356,900 au PK 377,100 (environ 6 mois)

En ce qui concerne la 1^{ère} saison, les plots de travaux sont de longueur variable (entre 2 et 8 km) par sens de circulation, déconnecté de celui en sens opposé. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Sens 1 du PK 369,200 au PK 377,100 du 21/01/19 au 15/06/19
- Sens 1 du PK 369,100 au PK 377,100 du 16/09/19 au 09/10/19
- Sens 1 du PK 368,100 au PK 376,100 du 09/10/19 au 04/12/19
- Sens 1 du PK 366,200 au PK 374,100 du 04/12/19 au 20/12/19
- Sens 2 du PK 366,600 au PK 360,600 du 21/01/19 au 15/06/19
- Sens 2 du PK 366,700 au PK 358,500 du 02/09/19 au 10/10/19
- Sens 2 du PK 364,800 au PK 356,800 du 10/10/19 au 20/12/19

Des Dossiers d'Exploitation Sous Chantier de niveau 2 avec prises d'arrêtés spécifiques pour chaque période en amont et en aval des périodes estivales seront présentés.

Les dates de fermetures nocturnes des bretelles de l'Echangeur de Lézignan Corbières et de la bifurcation seront communiquées auprès des gestionnaires de voiries et des usagers au plus tard 10 jours avant en cas de besoin.

ARTICLE 3

Ce chantier se décompose en plusieurs phases avec leurs modes d'exploitation respectifs.
L'ordre de ces phases est figé, seul le planning prévisionnel énoncé ci-dessous pourra être modifié.

Etape #02 – Sens 2 : 05 décembre 2019 au 20 décembre 2019 (Narbonne → Toulouse)

Travaux réalisés (PK 366,700 au PK 356,800) :

- Travaux hydrauliques par demi-traversées
- Travaux de renforcement de chaussées existantes (Voie Lente) de nuit
- Travaux de Génie Civil sur Passages Inférieurs pour mise en conformité du niveau de retenue
- Travaux de Génie Civil sur Passages Inférieurs pour mise en conformité du niveau de retenue
- Travaux de Génie Civil sur Passage Supérieur au droit de l'Echangeur de Lézignan-Corbières
- Travaux d'hydraulique hors section courante
- Travaux de pose d'équipements spécifiques
- Travaux de balisage et de peinture jaune successivement :
 - du PK 366,950 au PK 358,350
 - du PK 365,050 au PK 356,650

Etape #02 – Sens 1 : 05 décembre 2019 au 20 décembre 2019 (Toulouse → Narbonne) :

Travaux réalisés (PK 366,200 au PK 377,100) :

- Travaux hydrauliques par demi-traversées
- Travaux de renforcement de chaussées existantes (Voie Lente)
- Travaux d'élargissement de la plateforme autoroutière (Voie de Droite)
- Travaux de renforcement de chaussées existantes (Voie Lente)
- Travaux de Génie Civil sur Passages Inférieurs pour mise en conformité du niveau de retenue
- Travaux de Génie Civil relatifs à la construction d'un Ecopont
- Travaux d'hydraulique hors section courante
- Travaux de pose d'équipements spécifiques
- Travaux de balisage et de peinture jaune successivement :
 - du PK 368,850 au PK 377,250
 - du PK 367,850 au PK 376,250
 - du PK 365,950 au PK 374,250

Mode d'exploitation en phase chantier, sens 1 et sens 2 :

- Pour la mise en place des plots Travaux (Séparateurs Modulaires de Voies – SMV) du Sens 1, des neutralisations de Voie Lente + BAU seront mises en place et présenteront une longueur maximale 8kms
- Pour la mise en place des plots Travaux (SMV) du Sens 2, des basculements seront mis en place et présenteront une longueur maximale 6kms,
- Suite au ripage des SMV DB65 , la circulation des usagers se fera sur voies réduites de largeur 3,20m (VL) et 3,00m (VR) avec BDG de 0,225m et une BAU de 3,475m accompagnée d'une réduction de la vitesse à 90km/h
- La mise en place de la BAU intégrera les nouveaux refuges tous les 2km environ.
 - 369.200
 - 370.900
 - 372.900
 - 374.900 aire de Jonquières (PAU sans refuge)

- Neutralisation ponctuelle de voie dans les plots de travaux
- Neutralisation de voie dans le sens opposé des plots de travaux
- Micro-coupure pour dépose des ouvrages spécifiques (portiques)
- Débalisage ou ripage des SMV du Plot en Sens 1 par Neutralisation de Voies
- Débalisage ou ripage des SMV du Plot en Sens 2 par Neutralisation de Voies
- Mise en place de SMV du Plot en Sens 1 par Basculement dans le cadre de la réalisation des travaux de renforcement de chaussées et de Traversées hydrauliques
- Mise en place d'un alternat manuel au droit du Passage Supérieur (PS) 3569 pour la réalisation des Travaux sur Ouvrage

Pour la nécessité des travaux, les bretelles de Lézignan Corbières seront amenées à être fermées. La circulation des usagers sera déviée sur le réseau secondaire. Les arrêtés spécifiques seront délivrés ultérieurement.

Des Travaux préparatoires devront être réalisés et comprendront la réalisation des traversées hydrauliques par demi plateformes, le renforcement des chaussées existantes, la dépose de portiques de signalisation existant et la mise en place des SMV. Les nuits de travaux seront du lundi soir au jeudi soir.

Il sera nécessaire de couper la circulation sur les bretelles d'accès et/ou de sortie à l'échangeur de Lézignan-Corbières pour la mise en place du plot de Travaux et pour la réalisation des Travaux entre 21h et 7h :

- Dans le Sens Narbonne → Toulouse / Sortie S25 (Lézignan-C.) sur la période du 11/12 au 13/12/19 pendant 2 nuits – Dépose de de SMV & Mise en place de K5C
- Dans le Sens Narbonne → Toulouse / Sortie S25 (Lézignan-C.) sur la période du 16/12 au 20/12/19 pendant 4 nuits – Retrait de balisage & de Signalisation
- Dans le Sens Lézignan Corbières → Narbonne / Bretelle d'accès à l'A61 sur la période du 16/12 au 18/12/19 pendant 2 nuits – Travaux de chaussées sur ouvrage
- Dans le Sens Toulouse → Narbonne / Sortie S25 (Lézignan C.) sur la période du 16/12 au 18/12/19 pendant 2 nuits - Travaux de chaussées sur ouvrage

Les itinéraires de déviation de la circulation sont les suivants :

- ➔ pour la fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur de Lézignan-Corbières dans le sens Narbonne → Lézignan-Corbières :
 - Les usagers souhaitant se rendre vers Lézignan-Corbières seront orientés vers l'échangeur 26 de Narbonne Sud et suivront l'itinéraire S24 en direction de Lézignan-Corbières.
- ➔ pour la fermeture de la Bretelle de sortie de l'échangeur de Lézignan-Corbières dans le sens Toulouse → Lézignan-Corbières :
 - Les usagers souhaitant se rendre vers Lézignan-Corbières seront orientés vers l'échangeur 24 de Carcassonne Est et suivront l'itinéraire S21 en direction de Lézignan-Corbières.
- ➔ pour la fermeture de la bretelle d'entrée de l'échangeur de Lézignan-Corbières dans le sens Lézignan → Narbonne :
 - Les usagers souhaitant se rendre en direction de Narbonne seront orientés vers Narbonne par l'itinéraire S23
- ➔ pour la fermeture de la bretelle d'entrée de l'échangeur de Lézignan-Corbières dans le sens Narbonne → Toulouse :
 - Les usagers souhaitant se rendre en direction de Toulouse seront orientés vers Carcassonne Est par l'itinéraire S22.

Dans le cadre de la réalisation des Travaux sur le Passage Supérieur PS3569 à Lézignan-Corbières, un alternat de circulation sera nécessaire.

Pour le plot du sens 2, du PK 366,700 au PK 356,800 et pour la période allant du 20/12/19 au 06/01/20, une BAU de 3,50m sera restituée. Le profil restitué sera le suivant : BAU : 3,50m – VL : 3,50m - VR : 3,50m – BDG : 0,50m. La vitesse autorisée sera de 110km/h, du PK 366,700 au PK 356,800 dans le sens Narbonne vers Toulouse. Neutralisation par des K5C de la sur largeur coté BAU.

ARTICLE 4

Si les conditions météorologiques ou des problèmes techniques ne permettent pas de réaliser les travaux conformément au planning prévisionnel annoncé, les dispositions prévues et indiquées à l'article 3 peuvent être reportées à la première date permettant leur réalisation dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

Par dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier en date du 19 mars 1998,

- La distance entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier organisé pour des travaux d'exploitation peut être ramenée à 2 km
- La réalisation de basculement de circulation simultanée dans les plots de travaux est interdite
- Cette distance peut être réduite à 0 Km dans les cas suivants :
 - Réparations d'urgence suite à un accident
 - Neutralisation de la voie de gauche durant la pose des séparateurs modulaires de voies, de signalisation verticale et horizontale
 - Neutralisation d'une voie pour une durée inférieure à 24h
 - Lors des opérations nécessitant un basculement de circulation temporaire
- La longueur de chantier pourra atteindre 10 km
- Les signalisations mise en place pour ces travaux ainsi que pour les travaux afférents à ce chantier sont maintenus durant les week-end et congés scolaires, ainsi que durant les jours hors chantiers de la période concernée par l'arrêté
- Une réduction momentanée de capacité par rapport à la demande prévisible de trafic pendant certains jours et sur certaines plages horaires peut être observée.
- La largeur des voies laissées à la circulation pourra être réduite
- Les bretelles de l'échangeur de Lézignan Corbières pourront être fermées
- Les bretelles de la bifurcation A61/A9 pourront être fermées
- Des voies pourront être neutralisées pendant tout le chantier, y compris dans les zones de voies réduites si les trafics le permettent.
- Dans les zones à double sens de circulation la vitesse est limitée à 80km/h.

ARTICLE 6

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation de type K5a, ...) est mise en place par la société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

ARTICLE 8

M le Secrétaire Général de la Préfecture, M le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, le Colonel commandant de Groupement de Gendarmerie, M. le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée au Service de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé.

Carcassonne, le **02 DEC. 2019**

Pour la préfète et par délégation.
Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer de l'Aude et
par subdélégation.

L'Adjoint au Chef du Service
Prévention des Risques et Sécurité Routière


Éric SIDORSKI



PREFÈTE DE L'AUDE

Arrêté n°CAB-SSI-2019-303 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique à l'occasion de la Magie de Noël sur la commune de Carcassonne

La Préfète de l'Aude Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité, notamment son article 3 ;

VU le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme Sophie ELIZEON en qualité de préfète de l'Aude ;

VU le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Anne LAYBOURNE en qualité de sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2019-101 du 14 octobre 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de l'Aude ;

VU la décision du président de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle Sud en date du 26 juin 2018, autorisant la société « SSP MEDITERRANEE », dont le siège social est situé : 17 Rue de Ratacas à NARBONNE (11000), à exercer en qualité d'entreprise privée de sécurité, sous le n°AUT-011-2112-12-04-20130354209 ;

VU le devis produit par la société « SSP MEDITERRANEE » relatif aux prestations qui seront fournies par l'entreprise, dans le cadre de la Magie de Noël, à compter du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 10 janvier 2020 ;

VU le courriel du 29 novembre 2019, par lequel le gérant de la société, M. André-Luc MONTAGNIER demande que l'entreprise soit autorisée, à titre exceptionnel, pour la durée des prestations, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance en ce qui concerne les biens dont la garde lui sera confiée ;

Considérant que les douze agents de sécurité employés par la Société « SSP MEDITERRANEE » pour les missions de surveillance et de gardiennage des biens, objet de l'arrêté, sont titulaires, chacun, d'une carte professionnelle en cours de validité les autorisant à exercer en qualité d'agents de surveillance ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice du cabinet de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise « SSP MEDITERRANEE » sise : 17 Rue de Ratacas à NARBONNE (11000), dirigée par M. André-Luc MONTAGNIER, est autorisée à titre exceptionnel, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont la garde lui est confiée, lors de la Magie de Noël, du dimanche 1^{er} décembre 2019 à 18h00 au vendredi 10 janvier 2020 à 00h00, sur le territoire de la commune de CARCASSONNE.

ARTICLE 2 :

La mission est constituée par la surveillance globale sur la commune de Carcassonne des lieux suivants et selon le planning annexé au présent arrêté :

- Place Carnot
- Square André Chenier
- Place De Gaulle

ARTICLE 3 :

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délais, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

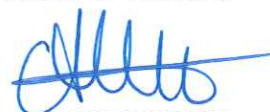
Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Mme la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude, M. le commissaire divisionnaire de la sécurité publique du département de l'Aude, M. le maire de CARCASSONNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. André-Luc MONTAGNIER.

Fait à CARCASSONNE, le 29 novembre 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,




Anne LAYBOURNE

"MAGIE DE NOEL 2019"

		Nombre d'agents	SITE	AGENT
 Anne LAYBOURNE dimanche 1 décembre 2019	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
lundi 2 décembre 2019	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
mardi 3 décembre 2019	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
mercredi 4 décembre 2019	de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
jeudi 5 décembre 2019	de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 18h00 à 06h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 06h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
vendredi 6 décembre 2019	de 20h00 à 08h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 08h00 à 12h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 21h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
	de 09h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
samedi 7 décembre 2019	de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 21h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Nicolas CIVIER
	de 09h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
dimanche 8 décembre 2019	de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jérôme GAUCHER
	de 21h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 09h00 à 21h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
lundi 9 décembre 2019	de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI

La directrice de cabinet



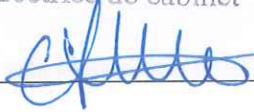
Anne LAYBOURNE

mardi 10 décembre 2019

de 21h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 09h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jérôme GAUCHER
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 20h00 à 08h00	1	Place Carnot	Alban ANGELONI
de 08h00 à 12h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 21h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 21h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 08h00 à 20h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
de 08h00 à 20h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Nicolas CIVIER
de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Jérôme GAUCHER
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Nicolas CIVIER
de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI

mercredi 18 décembre 2019

La directrice de cabinet



Anne LAYBOURNE

jeudi 19 décembre 2019

vendredi 20 décembre 2019

samedi 21 décembre 2019

dimanche 22 décembre 2019

lundi 23 décembre 2019

mardi 24 décembre 2019

mercredi 25 décembre 2019

jeudi 26 décembre 2019

vendredi 27 décembre 2019

de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 20h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 20h00 à 08h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 08h00 à 12h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jérôme GAUCHER
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 21h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 21h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 21h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 19h00 à 07h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 19h00 à 07h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
de 07h00 à 14h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
de 14h00 à 21h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 07h00 à 19h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
de 19h00 à 07h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
de 07h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
de 09h00 à 12h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH

 Anne LAZROUBAT samedi 28 décembre 2019	de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
	de 21h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
dimanche 29 décembre 2019	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 09h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
	de 21h00 à 09h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
lundi 30 décembre 2019	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 09h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
	de 18h00 à 06h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
mardi 31 décembre 2019	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 09h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 06h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
	de 18h00 à 06h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
mercredi 1 janvier 2020	de 09h00 à 21h00	1	Place Carnot	Frédéric MUNOZ
	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Nicolas CIVIER
	de 06h00 à 18h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
	de 18h00 à 06h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
jeudi 2 janvier 2020	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 06h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
	de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
vendredi 3 janvier 2020	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
	de 20h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
samedi 4 janvier 2020	de 21h00 à 09h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 08h00 à 16h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
	de 21h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
dimanche 5 janvier 2020	de 19h00 à 00h00	1	Place Carnot	Frédéric HERMEZ
	de 00h00 à 08h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 08h00 à 13h00	1	Place De Gaulle	Nicolas MAIRET
	de 21h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
lundi 6 janvier 2020	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 00h00 à 08h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
	de 00h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH

mardi 7 janvier 2020	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 00h00 à 08h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 22h00 à 08h00	1	Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
mercredi 8 janvier 2020	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 00h00 à 08h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 18h00 à 00h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 00h00 à 08h00		Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Pascal CHIQUOIS
jeudi 9 janvier 2020	de 18h00 à 00h00	1	Place Carnot	Sylvain LAGRANGE
	de 00h00 à 08h00	1	Place Carnot	Abou MUSLIMOV
	de 18h00 à 00h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI
	de 00h00 à 08h00		Square André Chenier	Jean-Pierre PERCRULE
	de 18h00 à 00h00	1	Place De Gaulle	Alain LEGER
	de 00h00 à 08h00	1	Place De Gaulle	Steven ZECH
vendredi 10 janvier 2020	de 20h00 à 00h00	1	Square André Chenier	Alban ANGELONI

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de cabinet

Anne LAYBOURNE

PRÉFÈTE DE L'AUDE

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Arrêté préfectoral portant habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce – SARL QUADRIVIUM

La préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce notamment les articles L752-6, R752-6-1 et suivants et A752-1 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU la demande d'habilitation de la SARL (société à associé unique) QUADRIVIUM représentée par M. Michael AYMES reçue le 5 septembre 2019 à la préfecture et déclarée complète;

VU l'ensemble des pièces du dossier de demande;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La SARL QUADRIVIUM, sise Résidence La Châtelaine 16 rue de la Gare 77210 AVON et représentée par M. Michael AYMES, gérant, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

ARTICLE 2 :

Le numéro d'habilitation est le : n°HAI08/11/2019/12.

ARTICLE 3 :

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département.

ARTICLE 4:

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Montpellier, soit par courrier adressé au 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier Cedex 02, soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication.

ARTICLE 6:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le -2 DEC. 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,


Claude VO-DINH